

# Le parcours d'intégration wallon renforcé

■ L'ambition du gouvernement wallon est de faciliter l'intégration des primo-arrivants.

Le gouvernement wallon a approuvé jeudi un renforcement du parcours d'intégration des primo-arrivants, en programmant notamment de faire passer de 120 à 400 heures la formation en langue française.

La coalition MR-CDH triple en outre le nombre d'heures de formation à la citoyenneté, qui passe de 20 à 60 heures, a indiqué la ministre de l'Action sociale, la CDH Alda Greoli.

## Dispenses revues

Plus de 40 % des près de 2 500 personnes inscrites annuellement dans le parcours d'intégration wallon viennent volontairement, a également relevé la ministre.

A terme, le gouvernement vise à ce que le parcours soit suivi par 3 500 personnes. Pour cela, il a prévu d'accroître de 7,95 millions d'euros le budget actuellement dévolu. Le gouvernement MR-CDH révisera aussi la liste des dispenses afin d'augmenter le public visé par l'obligation. Ce

sera le cas par exemple de la dispense pour les personnes ayant séjourné plus d'un an dans l'espace Schengen, "alors que les besoins de suivre le parcours peuvent se justifier pour elles".

Concernant le contrôle de l'obligation d'inscription, les collaborations entre les communes et les Centres régionaux d'intégration (CRI) seront améliorées pour accélérer le contact avec le primo-arrivant. Le registre national sera accessible pour l'administration et les centres pourront ainsi être informés plus rapidement, en vue d'éventuelles sanctions.

*"Ces diverses évolutions augmenteront les chances des primo-arrivants de participer au fonctionnement de notre société, d'accéder à un emploi, de suivre le parcours scolaire de leurs enfants, dans un objectif de mieux vivre ensemble", souligne la ministre Greoli.*

Pour rappel, le parcours d'intégration pour primo-arrivants avait été adopté en 2012 par le gouvernement wallon

(PS-Ecolo-CDH) mais n'était entré en vigueur qu'en 2015, sous la forme d'un "parcours d'accueil" majoritairement facultatif, à l'exception du bilan d'accueil. Son caractère entièrement obligatoire avait été décidé en 2016 par le gouvernement précédent (PS-CDH). (Belga)

A terme, le  
gouvernement  
vise  
à ce que  
le parcours  
soit suivi  
par 3 500  
personnes  
chaque année.